



La protection de l'habitat faunique dans les forêts canadiennes

Faits importants

Les forêts canadiennes procurent un habitat à la majorité des espèces sauvages du Canada.

Le Canada entretient de vastes aires protégées pour soutenir l'habitat faunique dans les forêts canadiennes.

- On estime que les forêts canadiennes procurent des habitats aux deux tiers approximativement des 140 000 espèces de plantes, d'animaux et de micro-organismes.
- La *Loi sur les parcs nationaux* du Canada, de concert avec les provinces et les territoires, permet de concevoir et de gérer les parcs protégés.
- Les parcs désignés et les aires protégées, dans lesquels les activités industrielles et le développement des ressources sont restreints par des moyens juridiques, représentent une grande partie de la conservation des forêts canadiennes.
- Environ 24 millions d'hectares de zones forestières sont protégés au Canada – cette surface est aussi grande que celle qu'occupe le Royaume-Uni. À l'opposé, la Suède compte une aire forestière protégée d'environ 5,4 millions d'hectares.
- Près des deux tiers des forêts protégées du Canada sont situées à l'intérieur des limites des parcs nationaux et provinciaux.
- Les activités industrielles comme la récolte, l'exploitation minière et l'aménagement hydroélectrique sont interdites dans presque 95 p. 100 des forêts protégées du Canada.

Les habitats qu'abritent les terres forestières sont protégés par des lois, des règles et des politiques fédérales, provinciales et territoriales.

- En vertu des lois, des règles et des politiques provinciales, toutes les surfaces exploitées sur les terres de la Couronne doivent être régénérées.
- La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du Canada prévoit des mesures pour protéger les espèces en péril et les habitats nécessaires à leur survie ou au rétablissement de la population, y compris ceux qu'abritent les écosystèmes forestiers. Le Plan d'action économique de 2015 continue à soutenir la mise en œuvre de la LEP en y affectant 75 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2015-2016.
- Le Canada a été le premier pays industrialisé à signer la *Convention sur la diversité biologique* – une entente mondiale marquante sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Les pratiques d'aménagement forestier durable du Canada internationalement reconnues sont fondées sur des données scientifiques et elles contribuent à la conservation des habitats fauniques.

- Les scientifiques canadiens des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral ont mis au point l'Inventaire forestier national pour surveiller le développement durable des forêts canadiennes et la santé des habitats forestiers.
- Ces scientifiques collaborent avec les aménagistes forestiers afin d'adapter les pratiques de récolte pour qu'elles imitent les perturbations naturelles dans la forêt boréale. Ces pratiques profitent directement aux oiseaux et aux autres espèces sauvages.
- Les scientifiques de Ressources naturelles Canada étudient l'importance à long terme des zones littorales (riveraines) dans les forêts boréales et tempérées. Leurs travaux ont une incidence sur les pratiques de récolte le long des ruisseaux et des rivières, et sur le développement d'activités de conservation et de remise en état.
- Les scientifiques du gouvernement nous aident à mieux comprendre les répercussions des changements climatiques sur les habitats fauniques forestiers et à les atténuer.
- À titre d'exemple, les chercheurs de Ressources naturelles Canada étudient la sensibilité des forêts aux changements climatiques à l'aide des mesures au sol et de la télédétection. Ces outils permettent d'analyser le rôle des forêts aménagées du Canada dans le cycle de carbone et d'évaluer dans quelle mesure les changements causés à l'écosystème affectent les habitats forestiers.